

Pièces à fournir pour la demande d'inscription au permis de conduire

Dans le cadre de la dématérialisation mise en place par l'Etat des demandes d'inscription au Permis de conduire et des demandes de titre, le département de La Vendée a été choisi pour être département pilote.

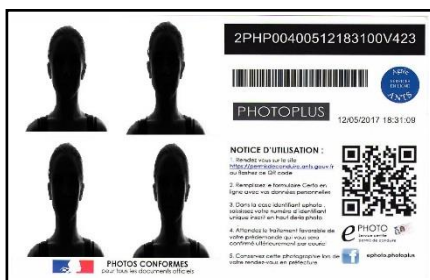
Depuis le 6 juin 2017, toute demande d'inscription au Permis **DOIT OBLIGATOIREMENT** être réalisée via la plateforme Internet dédiée.

NOUS NOUS CHARGEONS DE CETTE DEMARCHE !

La liste des documents à fournir avec la demande a évolué, dorénavant il nous faut :

- **Planche Photo-signature numérique :**
Ces photos sont à réaliser dans une cabine agréée. A la différence des photos traditionnelles, un code est associé à la photo-signature numérique (Exemple ci-dessous).
- **Carte d'Identité** en cours de validité du jeune
- **Permis AM** dans le cas où le jeune a fait la formation correspondante
- **Attestation de recensement** (entre 16 révolu et 17 ans, demande à faire en Mairie)
- **Certificat de participation à la J.D.C ou à défaut la convocation à la J.D.C**
(csn-angers.s85-s72.fct@intradef.gouv.fr) pour les garçons nés après le 31/12/78 et pour les filles nées après le 31/12/82
- **A.S.S.R 2 étape passée au collège en classe de 3^{ème}** ou à défaut l'A.S.R pour tous ceux qui sont nés après le 01/01/88
- **Carte d'Identité du représentant légal**
- **Justificatif de domicile** daté de moins de 6 mois, au nom du représentant légal (facture téléphone par ex. Pas d'échéancier ou plan de mensualisation)
- **Attestation d'hébergement** certifiant que le jeune réside à votre domicile depuis plus de 3 mois
- **Extension de garantie complétée par votre compagnie d'assurance**
- **Copie du permis de conduire des accompagnateurs**
- **1 enveloppe A5 autocollante** (sans adresse ni timbre)
- **3 timbres tarif prioritaire**

Exemple de photo-signature numérique :



A titre d'info les photomats homologués :

Super U Boufféré
Super U St Fulgent
Super U Belleville s/ Vie
Intermarché Montaigu

Le photographe de Montaigu « Sablereau Photo »

ETABLISSEMENT DU CONTRAT AVEC MODALITES DE PAIEMENT

POUR LES ELEVES MINEURS, présence obligatoire d'un parent à la signature du dossier et contrat et apporter la carte d'identité ou le permis de conduire du parent signataire.

DELAIS pour PERMIS B et AAC

- Pour l'examen Théorique : 48h

- Pour l'examen Pratique : 1 semaine minimum après la réussite au code et entre chaque échec.

Les conditions de présentation aux examens dépendent des délais administratifs imposés, du niveau de capacité atteint par l'élève, de sa motivation.

FORMATION THEORIQUE

Elle est constituée de cours et de séries, DVD, avec la participation d'un moniteur. Le contenu de la formation théorique est conforme au REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne). Un travail personnel avec votre livre de code est indispensable, en complément des cours et tests. Vous accédez au « code en ligne » pour un entraînement chez vous à votre rythme.

Une formation assidue est conseillée, avec possibilité de stage pendant les vacances scolaires.

FORMATION PRATIQUE

Se référer au livret d'apprentissage, qui vous sera remis lors de votre première leçon de conduite.

PLANNING DES COURS OU TESTS A HORAIRES FIXES

BROUZILS

Mercredi 18h (2 séances)
Samedi 11h (2 séances)

CHAVAGNES

Mercredi 18h (2 séances)
Samedi 11h (2 séances)

HERBERGEMENT

Mercredi 17h (2 séances)
Samedi 11h (2 séances) **

** remplacé par vendredi 17h pendant les vacances scolaires